



MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la MRC de Maria-Chapdelaine, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), que le projet de règlement n° 25-515 édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine a été présenté à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 10 décembre dernier, en même temps qu'a été donné l'avis de motion et la présentation dudit projet de règlement tel que requis par la loi.

Ci-après un résumé dudit projet de règlement n° 25-515, lequel sera formellement adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 14 janvier prochain à 19h00 à l'hôtel de Ville de Dolbeau-Mistassini :

Objet : Adoption du Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC

Buts du code :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions du préfet de la MRC et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la MRC;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision du préfet et, de façon générale, de sa conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

De plus, le projet de code décrit les valeurs, les règles de conduite, les mécanismes d'application et de contrôle, de même que les sanctions en cas de manquement à une règle prévue audit code par le préfet de la MRC.

DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, ce vingt-troisième jour de décembre deux mille vingt-cinq.

Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint

- Publié dans le journal « *Nouvelles Hebdo* », édition du 1^{er} janvier 2026
- Affiché au bureau de la MRC le 23 décembre 2025
- Affiché sur le site Internet de la MRC le 23 décembre 2025.